

# Fiche détaillée de prévention des expositions à certains facteurs de pénibilité

Entité : CASTORAMA VALENCE - Poste : 2.05 Chef de rayon Bois

 $Nom: HUSCENOT\ DAVID$ 

Période du 15 / 9 / 2008 au \_\_ / \_\_ - Edition du : 07/10/2015 09:34

Signature de l'employeur Signature du salarié

#### **Manutention manuelle**

#### Sources de dangers

#### Référentiel : Code du travail

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charges	1	0	moyens mecaniques en place
Port de charge à la brouette	0	0	
Port de charges  Port de charges de plus de 55k	0 Ka	0	interdit code du travail et moyens mécaniques en place

#### Mesures de prévention

Action	Commentaire
Personnel formé à la manutention des volumes dangereux	Fait en interne : voir plan de formation
Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions	Fait : zones proches
Consignes pour les manutentions particulières	

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

Action  Adapter le matériel de chargement/déchargement	<b>Commentaire</b> Matériel en très bon état et vérifié
Engins et accessoires conformes à la réglementation	Fait
Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés	Fait
Transpalette électrique en place	Fait
Ceinture de sécurité sur le chariot élévateur	Fait et vérifié
Habilitation des conducteurs d'engins (CACES ou interne) vérifiée	Fait systématiquement
Relevés de mesurages	
Postures	
Sources de dangers	

R	éférer	tiel •	Code	dп	travail
$\mathbf{n}$	ererer	ıu <del>cı</del> :	Coue	uu	uavan

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Déplacement à pied	0	0	
Déplacement à pied dans le trav	vail de plus de 20 heures par s	semaine	
Bras en l'air	0	0	
Maintien des bras en l'air plus d	de 2 heures par semaine		
Travail accroupi	0	0	
Travail accroupi plus de 2 heure	es par semaine		
Travail en torsion	0	0	
Travail en torsion plus de 2 heu	res par semaine		
Position tête/cou	0	0	
Position fixe de la tête ou du con	u plus de 2 heures par semain	e	

page 2 édition : 07/10/2015 07:03

	Mesures o	le prévention	
	Action		Commentaire
Personnel formé à adopter des	gestes et des postures adapt	és Stage forma	s de formation dans le plan de tion
Chaussures adaptées au travail	debout		
Possibilité de s'assoir, de se déj journée de travail	placer et de prendre des pau	ses pendant la	
Places assises pour tous les sal manger	ariéss dans les aires de repo	s et les salles à	
Encouragement et formalisatio	n des comportements qui lim	nitent la fatigue	
	Relevés d	e mesurages	
	Agents chimi	iques dangereux	
	Sources	de dangers	
Référentiel : Code du travail			
Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Poussières de bois	0	0	
Exposition aux poussières de be			
	Mesures o	le prévention	

Action

Concentration de poussières de bois contrôlée

page 3 édition : 07/10/2015 07:03

Géré sur contrats nationaux

Commentaire

Action	Commentaire			
Limitation de l'exposition au poussières par masque lors du nettoyage	Affichage			
EPI (Coupure, écrasement, chimique, poussières,) : gants, chaussures, masque, portés par le personnel	Port des EPI obligatoire, affichage			
Atelier nettoyé périodiquement par aspiration	Formation obligatoire, port des équipements de protection et processus de sécurité			
Limitation des manipulations et de l'exposition : aspiration à la source, ventilation des locaux	Formation obligatoire, port des équipements de protection et processus de sécurité			
Concentration de poussières de bois contrôlée	Géré sur contrats nationaux			
Limitation de l'exposition au poussières par masque lors du nettoyage	Affichage			
EPI (Coupure, écrasement, chimique, poussières,) : gants, chaussures, masque, portés par le personnel	Port des EPI obligatoire, affichage			
Atelier nettoyé périodiquement par aspiration				
Limitation des manipulations et de l'exposition : aspiration à la source, ventilation des locaux				
Relevés de mesur	rages			
Températures extrêmes				
Sources de dang	gers			

R'ef'erentiel: travailler-mieux.gouv.fr

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire	
Ambiance climatisée	0	0	Non concerné	
Travail en ambiance froide climatisé	e, température comprise e	entre 0°C et 10°C		
Chambre froide	hambre froide 0 N			
Travail en chambre froide, températ	ure comprise entre -30°C	et 0°C		
Climat froid	0	0		
Travail en extérieur ou dans une am	biance froide, liée au clima	at.		
Climat chaud	0	0		
Travail en extérieur ou dans une am	biance chaude, liée au clin	nat.		
	Mesures de	prévention		
	Action		Commentaire	
Installations de chauffage, ventilatio d'eau chaude sanitaire contrôlées	n, réfrigération, climatisat	cion et conditionnement d'air e	t Géré sur contrats nationaux	
Port de vêtements de protection assi	ure une isolation contre le	froid		
Temps d'exposition au froid limité				
	Relevés de 1	nesurages		

## Référentiel : travailler-mieux.gouv.fr

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Ambiance climatisée	0	0	Non concerné
Travail en ambiance froide climatise	ée, température comprise é	entre 0°C et 10°C	
Chambre froide	0	0	Non concerné
Travail en chambre froide, températ	ture comprise entre -30°C	et 0°C	
Climat froid	1	0	
Travail en extérieur ou dans une am	biance froide, liée au clim	at.	
Climat chaud	1	0	

Cause Fréquence Valeur mesurée Commentaire Travail en extérieur ou dans une ambiance chaude, liée au climat. Mesures de prévention Action Commentaire Port de vêtements de protection assure une isolation contre le froid Temps d'exposition au froid limité Diminution du temps d'exposition aux intempéries bati exterieur Relevés de mesurages **Bruit** Sources de dangers Référentiel : Code du travail Fréquence Valeur mesurée **Commentaire** Cause Exposition quotidienne au bruit Atelier découpe bois : seuil non atteint Exposition quotidienne comprise entre 80 et 85 dB(A) sur 8 heures Exposition au bruit > 85dB(A) Atelier découpe bois : seuil non atteint Exposition quotidienne au bruit de plus de 85dB(A) sur 8 heures Atelier découpe bois : seuil non atteint Exposition aux pics de bruit Exposition au bruit : limite en crète comprise entre 135 et 137 dB(C) Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)Atelier découpe bois : seuil non atteint Exposition au bruit : limite en crète suprérieure à 137dB(C) Mesures de prévention Action **Commentaire** 

édition: 07/10/2015 07:03

### Action Commentaire

Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille
Temps d'exposition au bruit limité	etude de poste
Personnel informé des risques	formation prap

## Relevés de mesurages

Référentiel	:	Code	du	travail
	•	COUC	uu	uuvuii

Cause	Fréquence	Valeur mesurée	Commentaire
Exposition quotidienne au bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne comprise entre 80 et 85 dB(A) su	r 8 heures		
Exposition au bruit > 85dB(A)	0	0	Seuil non atteint
Exposition quotidienne au bruit de plus de 85dB(A) sur 8	? heures		
Exposition aux pics de bruit	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète comprise entre 135 e	et 137 dB(C)		
Exposition aux pics de bruit > 137dB(C)	0	0	Seuil non atteint
Exposition au bruit : limite en crète suprérieure à 137dB	(C)		
7.5	1 /		

### Mesures de prévention

Action	Commentaire
Port effectif des EPI	casque ou bouchons d'oreille
Temps d'exposition au bruit limité	etude de poste
Personnel informé des risques	formation prap

## Relevés de mesurages

page 7

page 8 édition : 07/10/2015 07:03